

Piscines privées - Polémique inutile

En Suisse, l'eau des piscines privées ne représente que 0,4 % de l'eau totale utilisée. Pourtant, depuis un certain temps, en raison des craintes de sécheresse et de pénurie d'eau, les piscines privées font l'objet d'un acharnement médiatique et politique. Il est temps de remettre les pendules à l'heure.

Proportionnalité plutôt que militantisme

En raison de la pandémie de Corona, la demande de piscines privées a considérablement augmenté à partir du printemps 2020. Pendant près de deux ans, les autorités ont interdit les voyages privés et les vacances à la mer, et de nombreux propriétaires ont investi dans leur maison, notamment dans une piscine privée ou un spa.

Dans le contexte des conditions climatiques et de la pénurie d'eau de l'été 2022, ainsi que de la sécurité de l'approvisionnement en énergie à la suite de la guerre en Ukraine, les piscines privées ont été plus souvent prises dans un tourbillon médiatique et politique qui a conduit, dans plusieurs régions de France et d'Allemagne par exemple, à l'interdiction par les autorités de leur exploitation. En Suisse aussi, on s'intéresse de plus en plus à l'impact des piscines privées sur les besoins en eau et en énergie; jusqu'à présent, heureusement sans restriction disproportionnées comparables à celles de nos pays voisins.

Faibles besoins en ressources

De fait, en Suisse, seul environ 0,4% de l'eau distribuée aux consommateurs est utilisée pour les piscines privées. C'est peu par rapport à un taux de fuite du réseau de distribution estimé à 11%. De plus, dans la plupart des piscines

enterrées, le chauffage est assuré par une couverture qui recouvre l'ensemble du bassin tout en réduisant l'évaporation de l'eau. Il ne faut pas non plus opposer les petites installations privées aux grandes infrastructures publiques qui engendrent de nombreux déplacements sur le réseau de transport. Un aspect supplémentaire à prendre en compte est la possibilité pour les familles de maintenir une cohésion sociale locale plutôt que de voyager beaucoup.

Une piscine enterrée bien conçue et dimensionnée fait l'objet d'un permis de construire octroyé par les autorités qui contrôlent les pourcentages de perméabilité et de pleine terre afin d'établir un décompte pour chaque parcelle. Les statistiques montrent que les surfaces diminuent de 25% tous les dix ans en raison des nombreuses réglementations et des parcelles de plus en plus petites. Aujourd'hui, une piscine de 3 x 6 mètres est une bonne taille, qui peut être exploitée de manière économique et écologique. On ne peut donc pas parler de gaspillage de surface.

Les piscines privées sont des réservoirs d'eau

Contrairement aux douches, où l'eau consommée s'écoule dans les égouts sans autre possibilité d'utilisation, les piscines sont des réservoirs d'eau. Elles sont généralement remplies au printemps, lorsqu'il y a pléthore d'eau. De

Impressum

Editeur:
Centre Patronal
Rédacteur responsable:
P.-G. Bieri

Publication hebdomadaire
Abonnement: 85 CHF

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatalonal.ch

Kapellenstrasse 14
3011 Bern
T +41 58 796 99 09
cpbern@centrepatalonal.ch

www.centrepatalonal.ch



Les besoins en eau des piscines privées en Suisse ne représentent qu'une fraction du volume d'eau perdu dans le réseau de distribution.

plus, une piscine correctement exploitée n'a pas besoin d'être vidée et remplie chaque année, une compensation suffit.

La circulation de l'eau dans la piscine est un facteur important qui permet de réduire le traitement de l'eau. Les systèmes de filtration avec des pompes économiques et à vitesse variable, les matériaux de filtration biorésistants et les couvertures de piscine à effet solaire, qui réduisent la perte d'eau par évaporation à environ 2 litres par jour, sont devenus standards. Avec un bon équipement, l'eau de pluie stockée peut être intégrée au fonctionnement de la piscine. Enfin, l'eau des piscines doit toujours être conforme à la norme relative à l'eau potable, on ne peut donc pas considérer qu'elle est polluée. Et si la piscine doit être entièrement vidée, il est tout à fait possible, après autorisation et traitement approprié, de rejeter l'eau directement dans les égouts ou de l'utiliser pour l'arrosage du jardin ou la chasse d'eau des toilettes.

Aucune réglementation supplémentaire n'est nécessaire

Les besoins en eau des piscines privées en Suisse sont modestes par rapport à ceux des ménages, du secteur public et de l'industrie et ils ne représentent qu'une fraction des pertes d'eau du réseau de distribution. Les réserves

d'eau disponibles en Suisse dépassent largement le volume consommé. Surtout au printemps, période durant laquelle les piscines privées sont généralement remplies, l'eau excédentaire s'écoule de toute façon dans les rivières et les lacs du pays.

Les propriétaires de piscines privées contribuent déjà aux recettes fiscales supplémentaires générées par la construction et l'augmentation de la valeur de leurs biens immobiliers, ainsi que par l'achat d'eau aux communes et aux services des eaux. Au niveau de la construction, les normes et les permis de construire sont également déjà très stricts et restrictifs (droit de la construction).

Il est légitime que des mesures d'économie temporaires soient décrétées par les communes en période de sécheresse et de pénurie d'eau. Cependant, des réglementations et des restrictions générales plus poussées sur les piscines privées sont inopportunes, disproportionnées et ne présentent aucune valeur ajoutée notable pour la collectivité.

Olivier Savoy